

Délibération n°2024-025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 08 avril 2024

Le 08 avril 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 02 avril 2024 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, F. MATHE

Absents excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), A. GUILLOT, N. MOTARD (pouvoir à F. MATHE), E. POUIT (pouvoir à F. BOULOT), F. RIVIER (pouvoir à A. GRIMARD).

Secrétaire de séance : A. GRIMARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la création d'un restaurant scolaire de production dans le cadre de la restructuration de l'école communale ;

CONSIDÉRANT la volonté d'externaliser cette prestation par la signature d'un contrat de prestation avec une entreprise mettant à disposition un chef cuisinier et se chargeant de l'élaboration des menus et des prises de commande auprès des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT que le montant de ces prestations dépasse les seuils de consultation simple et implique le lancement d'un appel d'offres sur la plateforme dématérialisée : www.demat-ampa.fr ;

Après délibération, les conseillers municipaux, valident à l'unanimité, le lancement de la procédure et autorisent le Maire à réaliser le cahier des charges e, conséquence.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 08 avril 2024,

Pour extrait certifié conforme délibéré le 08 avril 2024,

Le Maire, Florian DUMAS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.